

LA SÉCU, C'EST QUOI ?

Une brochure destinée
aux jeunes de 15 à 25 ans

Latitude

**JEU
NES**

Les ASBL de la Mutualité Socialiste-Solidaris
DÉFENDENT AU QUOTIDIEN
une sécurité sociale forte et solidaire.

 **Solidaris**
mutualité

La Mutualité Socialiste



TABLE DES MATIÈRES

Un mot d'intro	3
Petites précisions	4
Au fil de ta lecture	5
La sécu en un clin d'œil	6
La sécu au quotidien	8
La sécu, un principe de solidarité	9
Un système pour tous	9
L'argent de la sécu	10
Un trou légendaire	13
Aux origines de la sécu	14
Les 7 piliers de la sécu	16
1. Les soins de santé	17
2. Les pensions	20
3. Le chômage	23
4. Les prestations familiales	26
5. Les maladies professionnelles	29
6. Les accidents du travail	31
7. Les congés payés	33
À l'aide... sociale !	35
Un système pourtant menacé	37
Sources et liens utiles	40
Lexique	42

UN MOT D'INTRO

Qu'est-ce que la sécurité sociale ? Quelles répercussions a-t-elle sur ton quotidien ? Pourquoi existe-t-elle ? Y avons-nous tous droit ? Dans le monde entier ? Autant de questions auxquelles nous allons essayer de répondre dans cette brochure.

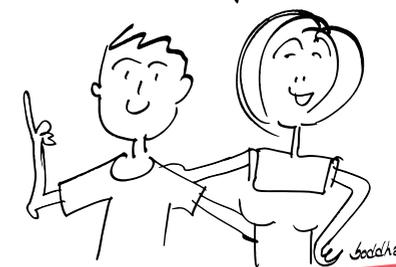
Nous, c'est **Latitude Jeunes**. Nous sommes l'Organisation de Jeunesse de la Mutualité Socialiste-Solidaris, agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nos missions sont la promotion de la santé et le développement de CRACS, c'est-à-dire de Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires. C'est dans cette optique que nous avons conçu cette brochure.

Informers les jeunes sur la sécu (le surnom donné à la sécurité sociale), c'est leur permettre de participer à la vie sociale, politique et économique de leur pays et de poser des choix de société éclairés.

Parce que la sécu, on la connaît peu, et pourtant elle est très importante pour le bien-être de chacun.

LA SÉCU ??
C'EST LA SOLIDARITÉ !!



PETITES PRÉCISIONS

Cette brochure s'adresse à toi, essentiellement, si tu as entre 15 et 25 ans, car les informations qui s'y trouvent te concernent directement. Toutefois, si tu ne fais pas partie de cette tranche d'âge, cette brochure pourra aussi t'aider à mieux comprendre ce qu'est la sécurité sociale.

Comme tu le comprendras, il y a plusieurs régimes de sécurité sociale (travailleurs salariés, indépendants, fonctionnaires). Dans cette brochure, nous nous intéresserons au cas des (futurs) **travailleurs salariés**. Ils représentent en effet 80 % des personnes concernées par la sécu.

Afin de ne pas alourdir la lecture, nous avons choisi de ne pas féminiser systématiquement les termes. L'égalité hommes-femmes n'en demeure pas moins une de nos préoccupations.

Les mots du texte accompagnés d'une * sont repris à la fin de la brochure, dans le lexique.

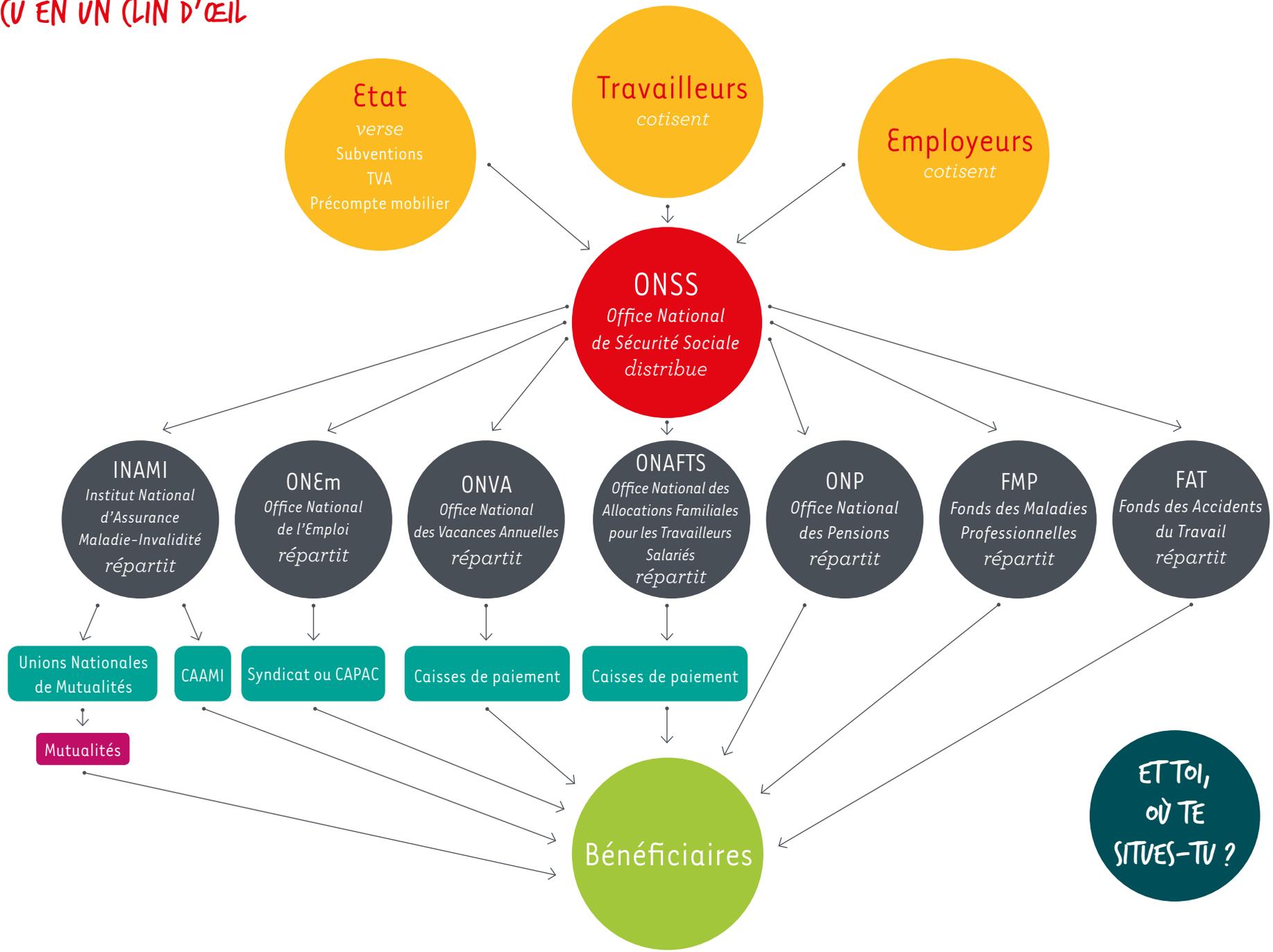
Attention : les chiffres inscrits en *italique* sont valables pour l'année 2013. Pour une actualisation des données, rends-toi à la fin de la brochure, où se trouvent tous les liens utiles.

AU FIL DE TA LECTURE

En parcourant les 7 piliers de la sécu, tu rencontreras les pictogrammes suivants :

-  Un exemple concret
-  Ce que fait la sécu pour toi
-  L'organisme de référence
-  Quelques données chiffrées
-  Un bref historique
-  Info-intox
-  Des questions pratiques

LA SÉCU EN UN CLIN D'ŒIL



LA SÉCU AU QUOTIDIEN



Quelques exemples concrets pour t'aider à comprendre ce qu'est réellement la sécu ?

- Tu tombes dans les escaliers et tu te casses le bras. La sécurité sociale prend en charge une partie des frais médicaux (radiographie, pose du plâtre...);
- l'entreprise pour laquelle tu travailles ferme ses portes. Tu perds ton emploi. La sécurité sociale te verse une allocation de chômage, le temps que tu retrouves un autre boulot ;
- au terme de ta carrière professionnelle, tu prends ta retraite. La sécurité sociale te verse une pension.

La sécu intervient aussi si tu as des enfants, si tu as une maladie liée à ton travail, si tu as un accident au travail ou sur le chemin du travail, quand tu prends des congés...

Sans elle, comme par le passé, nous devrions travailler toute l'année, sans vacances, même malades et sans pouvoir nous soigner parce que ça nous coûterait trop cher !

Alors c'est quoi, la sécu ? En bref, c'est **un système qui protège contre un ensemble de « risques »**, à savoir une perte de revenus et/ou une augmentation des dépenses. Ce système est le résultat de nombreuses luttes, menées principalement par les ouvriers.

LA SÉCU, UN PRINCIPE DE SOLIDARITÉ



UN SYSTÈME POUR TOUS

A tout moment, qui que nous soyons, nous risquons de tomber malade, de perdre notre emploi... Et nous vieillissons tous !

Sauf exception¹, **tout le monde** (en Belgique) est concerné d'une manière ou d'une autre par la sécu.

Mais, en fonction de notre statut professionnel, la couverture sociale (c'est-à-dire l'ensemble des protections que nous attribue la sécu) dont nous disposons varie. Il existe trois statuts :

- les travailleurs salariés (ouvriers* ou employés*). C'est le régime principal, celui de 80 % des personnes concernées par la sécurité sociale ;
- les fonctionnaires* : environ 6 % des personnes concernées par la sécurité sociale. Ce régime est assez similaire à celui des salariés ;
- les indépendants* : ils représentent environ 12 % des personnes concernées par la sécurité sociale. Les indépendants bénéficient d'une protection sociale moins large que les salariés et les fonctionnaires.

LA SÉCU ? ÇA NOUS CONCERNE TOUS !



¹Les personnes qui résident illégalement en Belgique ne bénéficient que d'un droit aux soins de santé urgents.

L'ARGENT DE LA SÉCU

En cas de perte de revenus (chômage...) et/ou d'augmentation des dépenses (naissance d'un enfant...), la sécu nous aide financièrement. Mais d'où vient l'argent de la sécu et où va-t-il ?

D'où vient l'argent de la sécu ?

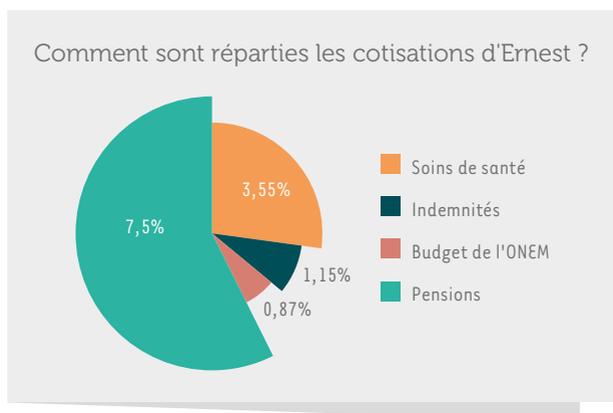
► Les travailleurs

Ils mettent en commun une partie de leur salaire brut. On dit qu'ils cotisent. Cette **cotisation*** représente 13,07 % de leur salaire brut. C'est cette cotisation qui va à la sécu.

Pour les travailleurs, elle est répartie entre les soins de santé, les indemnités* de maladie-invalidité, le chômage et les pensions.

Exemple : Ernest gagne 2500 € brut par mois. Sur les 2500 €, 326,55 € (= 13,07 % de 2500) vont à la sécu :

- 187,5 € vont aux pensions,
- 88,75 € vont aux soins de santé,
- 28,75 € vont aux indemnités de maladie-invalidité,
- 21,75 € vont au chômage.



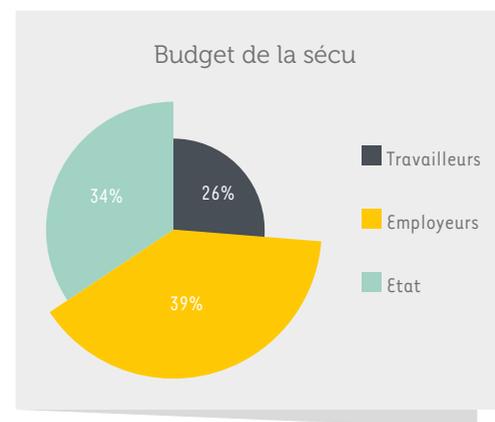
Pour connaître le salaire net d'Ernest (= ce qu'il reçoit effectivement sur son compte en banque), il faut encore retirer la cotisation spéciale*, qui va également à la sécu.

► Les employeurs

Ce sont les patrons, les personnes qui emploient les travailleurs salariés. Pour chaque travailleur, ils paient tous les mois une cotisation, en plus du salaire. Elle s'élève à 24,77 % de la rémunération brute du salarié. L'employeur d'Ernest verse donc 619,25 € (= 24,77 % de 2500) à la sécu.

► L'Etat fédéral

Il participe également au financement de la sécurité sociale par le versement de subventions et d'une partie des recettes TVA*, du précompte mobilier* et des accises* sur le tabac.



L'argent de la sécu vient donc des travailleurs, des employeurs et de l'Etat fédéral.

Ensemble, ces trois sources forment le budget de la sécu. Il s'élève à environ 100 milliards d'euros par année. 26 % de ce budget vient des cotisations des travailleurs, 39 % des cotisations des employeurs et 34 % de l'Etat.

Où va l'argent de la sécu ?

L'argent de la sécu (les 100 milliards d'euros du budget) va dans un pot commun, appelé Office National de la Sécurité Sociale (ONSS).

Cet argent est ensuite redistribué entre les différents « risques » contre lesquels nous sommes protégés grâce à la sécu. Ces risques sont appelés les « piliers » de la sécu.

Actuellement, les pensions et les soins de santé absorbent à eux deux la plus grosse part du budget, à savoir environ 75 %.

Afin de représenter l'intérêt général, la répartition du budget entre les sept piliers est négociée entre représentants des patrons et des travailleurs d'une part et l'Etat d'autre part. La sécu repose donc sur une méthode de concertation sociale, appelée « gestion paritaire ».

En résumé :

L'argent de la sécu vient des travailleurs, des employeurs et de l'Etat



Il va à l'ONSS



Il est redistribué entre les 7 piliers

UN TROU LÉGENDAIRE

L'argent qui rentre dans la caisse de l'ONSS forme les recettes de la sécu. L'argent qui en sort, ce sont les dépenses.

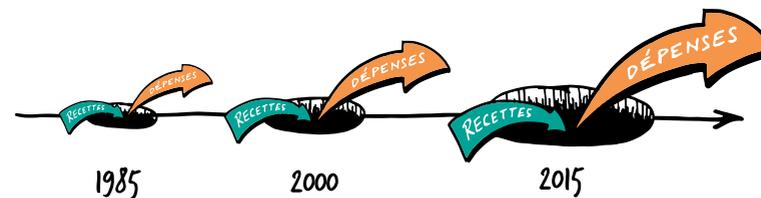
Pour être à l'équilibre, il faut que les dépenses soient égales aux recettes. Aujourd'hui, avec l'augmentation du chômage et le vieillissement de la population, les dépenses sont de plus en plus élevées par rapport aux recettes. Il y a donc un manque d'argent. C'est ce qu'on appelle le « trou de la sécu ».

Malgré ce manque d'argent, de plus en plus de personnes veulent que les cotisations des travailleurs et des employeurs diminuent. En diminuant les cotisations, ce sont les recettes de la sécu qui baissent. S'il y a moins de recettes, comment financer les dépenses ? Cela veut dire qu'à l'avenir, tu risques d'être moins bien protégé puisqu'il y aura moins d'argent à distribuer.

C'est pourquoi il est important de continuer à se battre pour le maintien de ces cotisations !

Sans la sécu, nous ne pourrions plus compter que sur nous-même. Faire face aux imprévus de la vie serait bien plus compliqué !

LE TROU DE LA SÉCU AU FIL DU TEMPS



AUX ORIGINES DE LA SÉCU

Notre sécurité sociale n'a pas été créée en un jour, elle s'est construite au fil du temps. Elle est le résultat d'une série d'étapes et de luttes, menées principalement par les ouvriers. Pourquoi eux ?

Encore au début du 20^e siècle, leurs conditions de travail et de vie étaient désas-

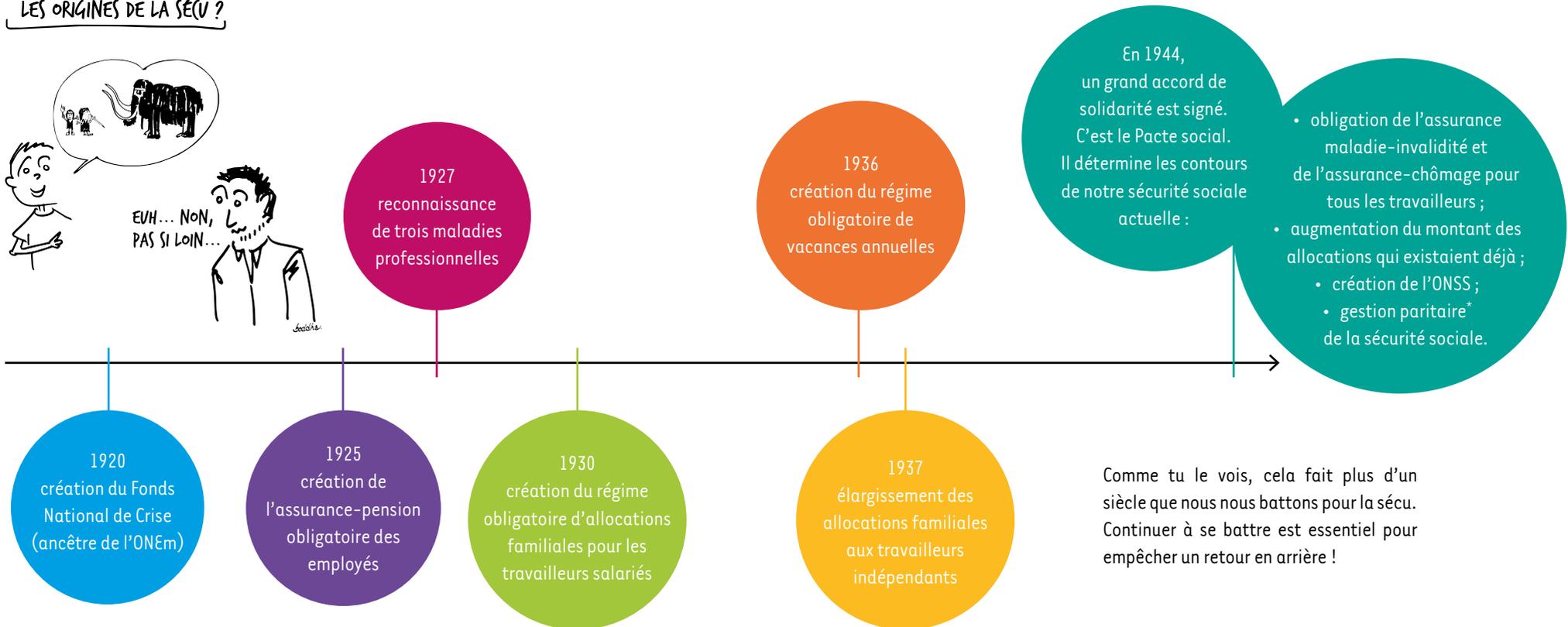
treuses : logements misérables, maladies, travail des enfants, sous-alimentation... L'espérance de vie moyenne n'atteignait pas 65 ans. C'est pourquoi les travailleurs se sont battus pour améliorer leurs conditions.

Chômage et maladie ont été les premiers risques couverts.

Au départ, les personnes décidaient librement de s'affilier et de cotiser. L'État accordait éventuellement une aide, sous forme de subsides. Mais la plupart des personnes ne s'affiliaient pas. C'est pourquoi l'État a dû mettre en place des assurances sociales obligatoires.

L'industrialisation s'est accompagnée de nouvelles méthodes de travail, qui ont engendré de nombreux accidents du travail. C'est pourquoi, en 1903, la première assurance sociale obligatoire est créée. Il s'agit d'une assurance contre les accidents du travail.

LES ORIGINES DE LA SÉCU ?



Comme tu le vois, cela fait plus d'un siècle que nous nous battons pour la sécu. Continuer à se battre est essentiel pour empêcher un retour en arrière !

C'est quoi l'industrialisation ?

Au 19^e siècle en Belgique, le travail s'est industrialisé. On est passé d'un système de production artisanale et manuelle à une production à grande échelle, utilisant des machines. Les tâches réalisées par les ouvriers sont devenues de plus en plus spécialisées.

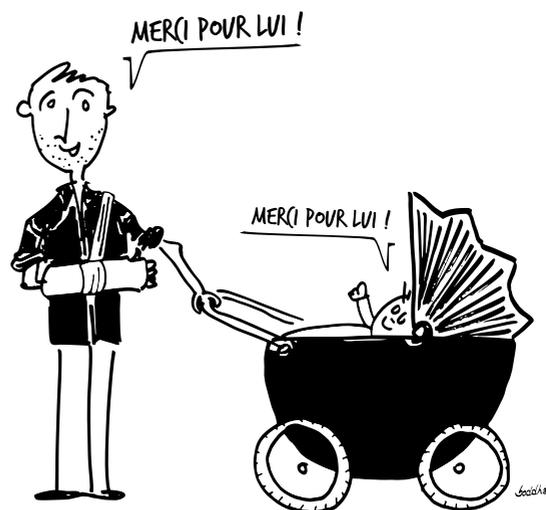
LES 7 PILIERS DE LA SÉCU

1 2 3 4
5 6 7

Les piliers de la sécu, ce sont les domaines via lesquels l'argent de l'ONSS est redistribué à la population. Il y en a 7 :

1. les soins de santé
2. les pensions
3. le chômage
4. les prestations familiales
5. les maladies professionnelles
6. les accidents du travail
7. les congés payés

Chaque pilier est géré par un organisme propre, appelé « institution parastatale ».



1. LES SOINS DE SANTÉ



Yannick² tombe gravement malade. Diagnostic du médecin : une pneumonie. Il doit aller à l'hôpital pendant plusieurs semaines et suivre une série de traitements.



Que fait la sécu pour Yannick ?

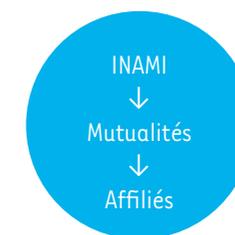
- Elle rembourse certains médicaments ;
- elle indemnise de nombreuses prestations de santé effectuées par :
 - des médecins,
 - des dentistes,
 - des kinésithérapeutes,
 - des infirmiers,
 - ... ;
- elle verse des indemnités* en cas d'incapacité de travail (congé de maternité y compris) ;
- elle intervient dans les frais d'hospitalisation.



L'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI) est l'organisme compétent pour les soins de santé.

L'INAMI organise, gère et contrôle l'assurance obligatoire (définie ci-dessous) pour les soins de santé et les indemnités* d'incapacité de travail et d'invalidité.

Le budget de l'INAMI est réparti entre les différentes **mutualités**. Ce sont elles qui sont en contact avec les affiliés (c'est-à-dire avec nous, les citoyens).



²Yannick, Marlène... sont des personnages fictifs. Toute ressemblance avec des personnages réels est fortuite.

Qu'est-ce qu'une mutualité ?

Les mutualités participent à l'exécution de l'assurance obligatoire (=AO). L'AO comprend le remboursement des frais de consultation et des médicaments, l'intervention forfaitaire pour l'hospitalisation et le paiement des indemnités en cas d'incapacité de travail ou de maternité. Cette assurance est la même pour tout le monde, quelle que soit la mutualité, d'où son nom d'« obligatoire ».

Les mutualités, sauf la CAAMI³, proposent également une assurance complémentaire (AC). Ce sont les avantages supplémentaires qui ne sont pas ou qui sont peu remboursés par la sécu : la contraception, les lunettes, l'orthodontie... Les mutualités se différencient par les avantages qu'elles offrent dans le cadre de cette AC (certaines mutualités remboursent mieux la contraception que d'autres, par exemple). Pour pouvoir bénéficier de l'AC, il faut payer une cotisation, sauf à la CAAMI puisqu'elle ne propose pas d'assurance complémentaire. Depuis 2012, l'AC est obligatoire pour tous les affiliés des mutualités.

Pour bénéficier du remboursement des soins de santé, il faut être inscrit auprès d'une mutualité ou de la CAAMI³.

Pour plus d'infos, rends-toi sur : www.inami.fgov.be



Enfant, adolescent, jeune adulte, en tant que personne « à charge » de tes parents, tu es automatiquement affilié à leur mutualité et tu en bénéficies ainsi.

Quand arrive le jour de tes 25 ans, ou quand tu commences à travailler, ou encore au moment où tu as droit au chômage, tu dois t'inscrire auprès d'une mutualité pour devenir « titulaire ». Cela signifie que tu gèreras toi-même les remboursements de soins...



Les bouleversements économiques et sociaux du 19^e siècle provoqués par l'industrialisation sont à l'origine des mutualités, autrefois appelées « caisses de secours mutuels ».

Petit à petit, ces caisses vont se structurer et être gérées par l'État. Ce sont les débuts des **mutualités**. L'Union Nationale des Mutualités Socialistes, par exemple, a été créée le 04 février 1913.



Comment fonctionne le remboursement des soins de santé ?

Chez le médecin, le dentiste, etc., tu paies un certain montant et il te remet une attestation de soins (un papier vert, généralement)⁴. Tu la remets ensuite à ta mutualité pour obtenir un remboursement. Le plus souvent, les trois-quarts environ te sont remboursés. Le quart restant est à ta charge. Cette partie est le **ticket modérateur**.

Chez le pharmacien, à l'hôpital, etc., tu ne dois pas avancer les 100 % du prix des médicaments ou des traitements. Tu paies le ticket modérateur directement. À la pharmacie, ce système fonctionne pour les médicaments prescrits par un médecin et sur présentation de la carte SIS.

Sans cela, beaucoup de personnes reporteraient leurs soins, pour des raisons financières, et mettraient ainsi leur santé en danger.

³ La CAAMI est la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité. C'est un organisme public, qui n'organise pas d'assurance complémentaire.

⁴ Dans les années à venir, ce papier n'existera plus. Tu paieras directement le ticket modérateur.

2. LES PENSIONS



Marlène travaille depuis ses 22 ans. Après 43 ans de service, elle prend sa retraite. Elle va pouvoir prendre un repos bien mérité, en continuant à toucher un certain montant tous les mois.



Que fait la sécu pour Marlène ?

Elle donne droit à une pension de retraite. C'est une somme d'argent que chaque travailleur reçoit tous les mois lorsqu'il ne travaille plus, une fois sa carrière terminée.



L'Office National des Pensions (ONP) est l'organisme de paiement des pensions.

ONP
↓
Pensionnés



L'âge légal de la pension est de 65 ans pour les hommes et les femmes.

Un travailleur salarié peut prendre sa retraite plus tôt. Toutefois, la somme qu'il touchera par mois sera moins élevée.

Nous sommes actuellement dans une période de transition. L'âge minimal de départ à la retraite anticipée change d'année en année. Pour plus d'infos, rends-toi sur : www.onp.be



Au 19^e siècle, les personnes qui, à cause de leur âge, n'avaient plus la force de travailler, ne pouvaient compter que sur la solidarité familiale ou la charité pour échapper à la misère. Pour continuer à vivre décemment, il fallait donc travailler aussi longtemps que possible.

Dès 1900, un système de pension libre est mis en place : le travailleur se constituait une rente* à titre individuel qu'il pouvait percevoir à partir de l'âge de 65 ans. Or, à l'époque, l'espérance de vie ne dépassait pas cet âge-là.

En 1925, l'épargne-pension obligatoire pour les employés est créée.



A. Nous t'avons déjà parlé du trou de la sécu (voir page 13). À cause du vieillissement de la population (notamment), les dépenses de la sécu sont de plus en plus élevées. C'est pourquoi de nombreux hommes et femmes politiques disent qu'on ne saura bientôt plus financer les pensions.

Mais pour financer les pensions, on pourrait également décider d'augmenter les recettes de la sécu.

Il s'agit d'un choix politique. Pour réduire le trou de la sécu, est-ce qu'on augmente les recettes ou est-ce qu'on diminue les dépenses ?

B. À côté de l'épargne-pension (dite pension légale), il existe deux autres types de pension :

- la pension complémentaire, appelée assurance-groupe. C'est une somme d'argent que certaines entreprises mettent de côté pour leurs employés. Elle leur sera versée à la fin de leur carrière ;
- l'épargne-pension individuelle. Elle donne la possibilité de se constituer un capital ou une rente* de retraite à titre personnel.

Ces deux derniers types de pension ne font pas partie de la sécu. Ce sont des assurances privées. S'il en a les moyens, un travailleur peut cumuler les trois types de pension.

3. LE (HÔMAGE

Quelles différences entre une assurance privée et la sécu ?

ASSURANCE PRIVÉE	SÉCU
Chacun cotise pour soi	Tous les travailleurs cotisent
Cotisation différente en fonction du risque (un jeune paiera son assurance-auto plus cher, par exemple)	On cotise en fonction de notre revenu
Peut refuser d'assurer certaines personnes	Tout le monde est accepté
But de profit	But de protection sociale
Gérée par des entreprises privées	Gérée par l'État (ONSS)
Plus la cotisation est importante, plus la protection est grande	La sécu protège tout le monde selon ses besoins

Le problème avec ce type d'assurance est qu'il met à mal toute la sécurité sociale. En effet, la sécu est un système collectif et solidaire. Les assurances privées sont individuelles. C'est chacun pour soi et donc totalement contraire à l'esprit de la sécu.

S'il n'y avait que des assurances privées, les personnes qui n'ont pas les moyens de se constituer une pension n'auraient rien une fois leur carrière finie !



L'entreprise pour laquelle travaille Yoko ferme ses portes. Elle se retrouve sans emploi...



Que fait la sécu pour Yoko ?

Elle donne droit à :

- un revenu de remplacement en cas de perte d'emploi involontaire ;
- un soutien dans la recherche d'emploi (orientation professionnelle, rédaction de CV, préparation à l'entretien d'embauche...);
- des formations (ici ou à l'étranger) dans le cadre de la recherche d'emploi (en langue et en informatique entre autres).

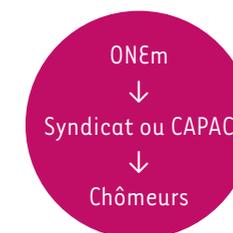
Ces mesures de soutien et de formation sont gérées en Région wallonne par le Forem et en région bruxelloise par Actiris. C'est eux qui sont directement en contact avec les personnes à la recherche d'emploi.



L'Office National de l'Emploi (ONEm) organise l'assurance-chômage. Le paiement des allocations de chômage est réalisé par :

- la CAPAC⁵,
- les syndicats⁶.

Les syndicats ont également pour mission la défense et la représentation des travailleurs. Par exemple, en cas de litige* avec l'employeur, le syndicat défend, soutient et aide le travailleur (conseils juridiques, administratifs...).



⁵ La CAPAC est la Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage. Tout comme la CAAMI, c'est un organisme public.

⁶ Les différents syndicats sont la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB), la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) et la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC).



Combien reçoit par mois une personne au chômage ?

Donner des chiffres est assez compliqué. En effet, les allocations de chômage varient en fonction de nombreux critères : l'âge, la situation (cohabitant, isolé...), si tu as déjà travaillé...

Pour toute info, rends-toi sur : www.onem.be

Quel est le taux* de chômage en Belgique ?

Il s'élève à environ 10 %. Certains pays ont été durement touchés par la crise économique de 2008. En Grèce et en Espagne par exemple, le taux de chômage approche les 26 %.



Au 19^e siècle, de graves crises économiques éclatent. Les travailleurs perdent leur emploi et ainsi leur unique source de revenu. Pour se prémunir contre ce risque de pauvreté, des associations ouvrières s'organisent et constituent les premières caisses de chômage dès la fin de ce siècle.

Ces caisses sont uniquement alimentées par les cotisations des membres et sont donc très vite épuisées en cas de crise économique importante.

En 1920, l'Etat intervient enfin et crée le « Fonds National de Crise », l'ancêtre de l'Office National de l'Emploi (ONEm).



« Tout mon salaire part pour payer les chômeurs ! »

Sais-tu que seulement 0,87 % du salaire brut d'un travailleur va au chômage ? Et encore, ces 0,87 % payent aussi l'aide à la recherche d'emploi, les formations...

Aujourd'hui, à cause de cette idée fautive, les allocations de chômage sont devenues dégressives. Cela signifie qu'elles sont constantes durant la première année de chômage et qu'ensuite elles diminuent.

Mais le vrai problème, ce n'est pas le chômage. Ce sont les salaires. Ce n'est pas le chômage qui est trop élevé, ce sont les salaires qui sont trop bas.



Le stage d'insertion professionnelle, c'est quoi ?

Une fois que tu as fini tes études, tu dois t'inscrire comme demandeur d'emploi. À partir de ce moment, ton stage d'insertion professionnelle commence.

Tant que tu n'as pas trouvé d'emploi, tu es en stage d'insertion. Ce stage dure 310 jours maximum.

Pendant cette période, tu ne toucheras pas d'allocations de chômage.

Après les 310 jours, si tu n'as pas trouvé d'emploi, tu dois demander à ton syndicat ou à la CAPAC de percevoir tes allocations.

4. LES PRESTATIONS FAMILIALES



Dans la famille Simon, il y a cinq enfants âgés de 2 à 15 ans. Cette grande famille coûte cher en vêtements, nourriture, scolarité, loisirs...



Que fait la sécu pour la famille Simon ?

Elle verse :

- des allocations familiales. Ce sont des aides financières versées mensuellement aux parents ;
- des allocations de naissance ;
- une prime d'adoption ;
- une prime de rentrée scolaire.

Ces aides composent ce qu'on appelle les « prestations familiales ».

Qui a droit aux allocations familiales ?

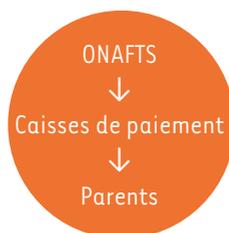
Pour les enfants de 0 à 18 ans, il n'y a aucune condition : les parents reçoivent les allocations familiales jusqu'au 31 août de l'année où leur enfant atteint l'âge de 18 ans. De 18 à 25 ans, certaines conditions doivent être remplies :

- le jeune doit suivre un enseignement ou une formation ;
- il ne peut travailler que de façon limitée ou n'avoir qu'un revenu professionnel ou une allocation sociale réduite.



L'Office National des Allocations Familiales pour les Travailleurs Salariés (ONAFTS) est l'organe qui chapeaute les prestations familiales.

Leur paiement se fait par l'intermédiaire de la caisse de paiement choisie par l'employeur. Cette caisse sera l'ONAFTS lui-même, si l'employeur n'en a pas désigné d'autre.



À combien s'élèvent les allocations familiales ?

Les allocations familiales ne sont pas les mêmes pour tous les enfants. Elles varient en fonction du nombre d'enfants et de leur âge :

- elles sont plus élevées pour le deuxième enfant que pour le premier et encore plus élevées pour le troisième que pour le deuxième. Pour tous les suivants, c'est le même montant ;
- le montant de l'allocation augmente une première fois au 6^e anniversaire de l'enfant, une deuxième fois à son 12^e anniversaire et, enfin, à son 18^e anniversaire.

ORDRE	MONTANT DE BASE ⁷ EN €/MOIS/ENFANT DE - DE 6 ANS
1 ^{er} enfant	90,28
2 ^e enfant	167,05
3 ^e enfant	249,41



À l'origine, ce sont les travailleurs qui avaient plusieurs enfants qui ont réclamé un plus gros salaire auprès de leur employeur. Pour répondre à cette demande, les employeurs ont créé le système des allocations familiales.

C'est en 1930 que les allocations familiales se sont généralisées à l'ensemble des travailleurs salariés.

⁷ Les montants sont supérieurs pour certains enfants : les enfants de chômeurs de plus de six mois, les enfants de pensionnés, les enfants de familles monoparentales...



« Faire des gosses, ça rapporte plein de thunes ! »

Si les montants des allocations familiales peuvent te paraître élevés, ils ne sont rien à côté de ce que coûte réellement un enfant/jeune.

Rien que pour l'école, une étude⁸ démontre que, par mois, le coût scolaire d'un étudiant est de :

- en maternelle : 83,3 € ;
- en primaire : 175 € ;
- en secondaire : 250 € ;
- dans le supérieur : 666,6 €.

Mais vas-tu uniquement à l'école ? Non, bien entendu ! Tu manges, tu t'habilles, tu as peut-être des loisirs... et tout ça coûte très cher ! Heureusement que les allocs sont là !



Si tu as un job d'étudiant, est-ce que tes parents peuvent encore toucher tes allocations familiales ?

Oui, à certaines conditions :

- Si tu ne travailles pas plus de 240 heures par trimestre au cours des premier, deuxième et quatrième trimestres. Si tu travailles plus, tu ne toucheras pas d'allocations familiales pour le trimestre au cours duquel tu as trop travaillé. Fais donc bien attention !
- Pendant le troisième trimestre (vacances d'été), tu peux travailler de façon illimitée si tu poursuis ensuite tes études.

Pour plus d'infos sur toutes les règles concernant le job d'étudiant, rends-toi sur : www.mysocialsecurity.be



Bruno est ouvrier et utilise très souvent un marteau-piqueur. Il se rend compte qu'il n'entend vraiment plus bien. L'ORL (oto-rhino-laryngologiste) a décelé une perte auditive importante. Bruno est victime d'une maladie liée à son travail, autrement dit une maladie professionnelle.



Que fait la sécu pour Bruno ?

La sécu :

- verse des indemnités ;
- donne droit au remboursement des soins de santé nécessaires au traitement de la maladie professionnelle ;
- donne droit à une indemnité complémentaire s'il a régulièrement besoin d'être aidé.



Le Fonds des Maladies Professionnelles (FMP) s'occupe :

- de la prévention des maladies professionnelles (remboursement des examens médicaux, élaboration de programmes de prévention, écartement préventif en cas de grossesse...);
- de l'indemnisation des dommages provoqués par ces maladies.



Le montant de l'indemnité varie en fonction du fait que :

- l'incapacité de travail est :
 - temporaire : la victime peut encore guérir et reprendre le travail ;
 - permanente : la victime ne pourra plus jamais travailler à cause de sa maladie.
- l'incapacité est :
 - totale,
 - partielle.

⁸ « Coût de la scolarité 2011. Une étude de la Ligue des Familles », 2011, disponible au lien suivant : <https://www.citoyenparent.be/Files/media/etudes/2011/2011-08-10-Enquete-cout-de-la-scolaireite-2011.pdf>

6. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL



La première loi sur les maladies professionnelles date de 1927.

À l'époque, seules trois maladies sont indemnisées :

- le saturnisme (= intoxication par le plomb) ;
- l'hydrargyrisme (= intoxication par le mercure) ;
- les affections charbonneuses dans certains domaines comme la tannerie ou les abattoirs.

Ces maladies sont liées aux principaux métiers de l'époque : chapelier, mineur, métallurgiste...

Aujourd'hui, ce sont plus de 150 maladies professionnelles qui sont reconnues !

Si tu souffres d'une maladie qui, d'après toi, est liée à ton travail, et qui ne se retrouve pas sur cette liste, n'hésite pas à contacter le FMP.



La liste complète des maladies professionnelles se trouve à l'adresse suivante : www.fmp-fbz.fgov.be



Niels travaille pour une entreprise de nettoyage de façades. Il tombe d'un échafaudage et se casse plusieurs membres. Résultat : il est bloqué chez lui plusieurs mois.



Que fait la sécu pour Niels ?

Un accident du travail est un événement soudain qui survient :

- dans le cadre du travail ;
- sur le trajet normal du travail, c'est-à-dire entre le lieu de résidence et le lieu de travail (et inversement).

Niels a droit au :

- remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques... ;
- paiement d'indemnités pour l'incapacité de travail temporaire ou permanente ;
- remboursement de frais liés aux déplacements pour se faire examiner ou soigner.



Le Fonds des Accidents du Travail (FAT) veille à ce que le travailleur soit indemnisé par l'assurance de l'employeur.

Chaque employeur doit souscrire à une assurance auprès d'une compagnie d'assurances. Si un accident du travail survient, la victime est indemnisée par cette compagnie d'assurances.

Compagnie
d'assurances
↓
Victimes



Au 19^e siècle, l'industrialisation implique une nouvelle façon de travailler. En usine, de nombreux accidents surviennent.

C'est pourquoi, dès 1903, une assurance contre les accidents du travail est mise sur pied et tous les employeurs doivent y souscrire. Il s'agit de la **première assurance sociale obligatoire**.



Que faire en cas d'accident du travail ?

Il faut prévenir son employeur. C'est lui qui se charge de tout.

7. LES CONGÉS PAYÉS



Carmen est comptable. Elle travaille du lundi au vendredi toute l'année. Grâce à ses jours de congé, elle va pouvoir faire un break et partir quelques jours en vacances.



Que fait la sécu pour Carmen ?

Grâce à la sécu, tout travailleur a droit :

- au paiement d'un pécule* de vacances,
- à un certain nombre de jours de congés payés par an.



L'Office National des Vacances Annuelles (ONVA) est responsable pour les ouvriers :

- du calcul de la durée des vacances et du montant du pécule* de vacances ;
- du paiement du pécule de vacances

Si l'on est employé, le pécule de vacances est directement payé par l'employeur.

Ce secteur appartient quand même à la sécurité sociale car, depuis le début du 20^e siècle, les syndicats se sont battus pour obtenir des jours de congés payés pour tous les travailleurs salariés. C'est une lutte ouvrière aussi !

ONVA
↓
Ouvriers



À combien de jours de congé ai-je droit ?

Le calcul se fait sur base du nombre de jours de travail prestés au cours de l'année précédente.

Par exemple, si tu as travaillé à temps plein, à raison de 5 jours par semaine durant toute l'année 2013, tu auras droit à 20 jours de congé en 2014. Cela signifie aussi que, lors de ta première année de travail, tu n'auras droit à aucun jour de congé (sauf aux jours fériés comme la Fête du Travail, la Fête nationale...), étant donné que tu n'auras pas travaillé l'année précédente.

Il existe toutefois des congés spéciaux (congés jeunes et congés européens) qui donnent droit à quelques jours de congé, sans pour autant avoir travaillé l'année qui précède.

Pour plus d'infos : www.onem.be



Au 19^e siècle encore, les ouvriers travaillaient seize heures par jour en moyenne, et sept jours par semaine. Ils ne bénéficiaient que de quelques heures de congé pour les « jours fériés religieux ». Ils passaient leurs seuls moments libres à se reposer, se nourrir, se laver, ou à s'occuper des tâches domestiques.

Progressivement, les syndicats ont réclamé plus de temps libre, et les loisirs se sont démocratisés. Au début des années 1920, les cimetières et les briqueteries ont été les premiers employeurs à accorder des jours de congé à leurs salariés.

En 1936, la loi instaurant les congés payés a été votée.

À L'AIDE... SOCIALE !

S.O.S.

Le système de sécurité sociale a été conçu pour les travailleurs salariés. En effet, au départ, on a voulu leur permettre de s'assurer contre des risques, des accidents de parcours... dont ils ne sont pas responsables : la maladie, l'invalidité, les accidents du travail, la perte d'emploi, la vieillesse...

Mais certaines personnes n'ont pas de lien avec le marché du travail. Elles n'ont pas d'emploi et ne bénéficient pas des allocations de chômage (pour de multiples raisons). Ces personnes ne sont pas en mesure de contribuer à la sécurité sociale. Elles ne cotisent pas.

Elles ne bénéficient donc pas de toutes les protections disponibles dans le cadre de la sécu : allocations familiales, assurance pension...

Heureusement, des mesures de protection sociale existent quand même. Elles permettent à ces personnes de toucher un revenu minimal. Il s'agit :

- du droit à l'intégration sociale,
- des allocations aux personnes handicapées,
- de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA),
- des prestations familiales garanties.

DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

Ce droit est assuré par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de chaque commune.

L'aide octroyée par le CPAS concerne les personnes qui ont des moyens de subsistance insuffisants. Tout le monde ne peut donc pas en bénéficier.

Les CPAS de chaque commune peuvent offrir une aide :

- financière (par un revenu d'intégration...),
- administrative,
- juridique,
- médicale,
- psychologique,
- ...

ALLOCATIONS AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP

Ces allocations visent à remplacer ou à compléter le revenu de la personne handicapée qui est incapable, en raison de son handicap, d'acquiescer un revenu suffisant ou de supporter des charges supplémentaires. Plus d'infos sur : www.asph.be

GRAPA

La GRAPA est une sorte de revenu de complément accordé aux personnes âgées de 65 ans et plus, dont les revenus sont insuffisants pour assurer leur subsistance.

Plus d'infos sur : www.espace-seniors.be

PRESTATIONS FAMILIALES GARANTIES

Les personnes qui ne peuvent pas percevoir les allocations familiales peuvent demander à toucher les prestations familiales garanties. Pour pouvoir les percevoir, il faut bénéficier du revenu d'intégration sociale ou de la GRAPA, ou avoir des ressources réduites.

UN SYSTÈME POURTANT MENACÉ

La sécu est primordiale pour le bien-être de chacun. Elle permet de faire face aux aléas de la vie (perte de revenus et/ou augmentation des dépenses). Peut-on imaginer un monde sans sécurité sociale ? Sans prestations familiales ? Sans allocations de chômage ? Sans pensions ?

Dans certains pays, c'est le cas. Dans d'autres, la sécu en est à ses débuts. Ailleurs encore, elle est organisée de manière très différente de chez nous.

En Belgique, la sécurité sociale est fortement critiquée. Et pourtant, comme tu l'as compris, elle est extrêmement importante. On ne le dira jamais assez !

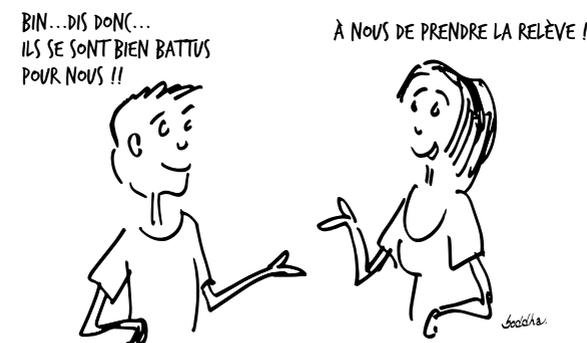
AILLEURS, COMMENT ÇA MARCHE ?

Plus de 50% de la population mondiale n'a aucune protection sociale. Dans certains pays, la sécu est peu développée.

Exemples :

- aux États-Unis, un quart des travailleurs ne disposent pas de congés payés ;
- sur les 55 pays d'Afrique, seuls *cinq* offrent des allocations de chômage ;
- en Russie, le montant moyen de la pension est inférieur à 200 € par mois. Même si le coût de la vie est moins élevé que chez nous, de nombreux retraités doivent exercer un petit boulot pour survivre.

Dans certains pays, la protection sociale est plus développée que chez nous. Nous pouvons donc encore améliorer notre système de sécurité sociale !



ICI, LA SÉCU EST MENACÉE

En Belgique, la sécurité sociale est fortement critiquée. Elle coûterait trop cher. En effet, avec la crise, beaucoup d'entreprises licencient. De nombreuses personnes sont mises au chômage et retrouvent difficilement un emploi. Parallèlement, de plus en plus de personnes atteignent l'âge de la pension et l'espérance de vie augmente.

Par conséquent, le trou de la sécu grandit toujours plus.

Certaines personnes (celles qui en ont les moyens) prennent des assurances privées. Les écarts entre les personnes avec les plus gros revenus et celles avec les plus petits se creusent ainsi.

Veux-tu d'une société à deux vitesses, avec les riches d'un côté et les pauvres de l'autre ?

SANS LA SÉCU...

Un accouchement coûterait 2.500 € aux parents, contre 370 € environ actuellement. Les pensionnés ne pourraient compter que sur leurs économies (s'ils en ont !). Le risque de pauvreté frapperait 42 % de la population belge.

Et ce ne sont que quelques exemples... C'est pourquoi nous devons défendre la sécurité sociale et continuer à nous battre pour ces droits sociaux acquis de longue lutte.

Alors, vive la sécu !

TU AS ENTRE 18 ET 25 ANS ET TU DOIS CHOISIR TA MUTUALITÉ ?

Choisir le bon partenaire santé est essentiel

La Mutualité Socialiste - Solidaris, c'est une entreprise attachée à des valeurs comme la solidarité, l'engagement dans la société et le respect de l'individu.

LES AVANTAGES DE LA MUTUALITÉ SOCIALISTE - SOLIDARIS

- Tu peux ouvrir un compte sécurisé e-Mut gratuit
- Avantage contraception : 40€/an. Pour toutes les femmes, sans limite d'âge
- Drive Mut : le permis de conduire à prix démocratique
- Des centres de planning familial pour les consultations médicales, gynéco, psy, juridiques
- Des centres de service social pour t'aider dans tes démarches (logement, conflits avec les parents...)
- Des réductions dans plus de 30 magasins Optique Point de Mire
- Des centres de vacances et de loisirs
- Des bonnes conditions dans des agences de voyages
- Un réseau associatif très actif (Latitude jeunes, FPS, ASPH...)

Et de nombreux autres avantages et services à découvrir sur www.lesbonsplansdetamut.be

SOURCES ET LIENS UTILES

Relatifs à la Mutualité Socialiste-Solidaris :

www.mutsoc.be ou www.solidaris.be

Relatifs aux différentes branches de la sécu :

- INAMI : www.inami.fgov.be
- FAT : www.faofat.fgov.be
- FMP : www.fmp-fbz.fgov.be
- FOREM : www.leforem.be
- ONAFTS : www.onafts.be
- ONEm : www.onem.be
- ONP : www.onprvp.fgov.be
- ONVA : www.onva-rjv.fgov.be

Relatifs au chômage :

- FGTB : www.fgtb.be
- CSC : www.csc-en-ligne.be
- CGSLB : www.cgslb.be
- CAPAC : www.capac.fgov.be

Pour en savoir davantage sur la sécurité sociale :

- La sécurité sociale. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir, SPF Sécurité sociale, Bruxelles, 2012.
- Vivre en Belgique. La protection sociale, CIRE.
- 20 questions pour expliquer la sécurité sociale aux jeunes, SPF Sécurité sociale, 2008, Bruxelles.
- Comprendre la sécurité sociale, Patrick Feltesse et Pierre Reman, Couleurs livres, Charleroi, 2006.

Tu as fini tes études et tu t'apprêtes à te lancer dans la vie active. Quelles démarches entreprendre ? À qui s'adresser ? À quoi faut-il penser ? : « **Fin d'école, faim d'emploi** » répondra à toutes les questions que tu te poses (Fin d'école, faim d'emploi, FGTB et Latitude Jeunes, 2012, Bruxelles).

Tu es Belge et tu vas étudier en France (ou l'inverse) et tu veux savoir quels sont tes droits ? Toutes les infos au lien suivant : www.lmderm.net

Tu veux casser les idées reçues sur les profs, la crise, les immigrés... à l'aide de quelques arguments clairs et précis : « **Detox** » t'aidera (Detox, Jeunes FGTB, 2010, Bruxelles).

LEXIQUE

- **Accises** : taxes sur la consommation ou l'utilisation de produits. Les plus connues sont les accises sur le tabac et les boissons alcoolisées.
- **Cotisation** : somme d'argent prélevée sur le salaire brut du travailleur.
- **Cotisation spéciale** : cotisation à charge du travailleur, qui varie en fonction de sa rémunération et de sa situation familiale (isolé, cohabitant...).
- **Employé** : travailleur dont la tâche est principalement intellectuelle.
- **Fonctionnaire** : personne qui travaille dans le secteur public (administration fédérale, régionale, communale, la police, la défense...).
- **Indemnité** : somme d'argent que nous recevons en dédommagement d'une perte de revenus (perte d'emploi, maladie, accident du travail...).
- **Indépendant** : personne qui exerce une activité professionnelle pour laquelle elle n'a pas de contrat de travail.
- **Litige** : contestation, conflit.
- **Ouvrier** : travailleur dont la tâche est principalement manuelle.
- **Paritaire** : composé en nombre égal de représentants des travailleurs et des patrons.
- **Pécule de vacances** : il y a deux types de pécules de vacances. Le simple pécule est le salaire normal que l'employeur octroie pour chaque jour de vacances. Le double pécule est une somme d'argent que verse l'employeur en plus du salaire.
- **Précompte mobilier** : impôt sur les revenus des capitaux et des biens mobiliers (actions, livrets d'épargne, placements financiers, etc.).
- **Rente** : somme d'argent fixée à l'avance et reçue périodiquement.
- **Taux de chômage** : la proportion de personnes en situation d'avoir un emploi, mais qui ne travaillent pas.
- **TVA** : la taxe sur la valeur ajoutée est un impôt sur les biens et services. En Belgique, elle s'élève à 21 %.

Supervision: Coline Maxence

Rédaction : Céline Orban avec l'aide de Benjamin Delfosse et Marie Leloup.

Mille mercis à : Grégory Michel, Olivier Dethine, France Heuveneers, Sarah Hibo, Paul Jamar, Miria Melillo, Valérie Dondez, Aline Gaschen, Emmanuela Lonardo, Philippe Bordignon, Sandrine Mouthuy, Leslie Xhoffray, Hugues Ghenne et toute l'équipe du Secrétariat National de Latitude Jeunes.

Éditeur responsable :
Alain Thirion
Rue Saint-Jean 32-38
1000 Bruxelles

Coordination et suivi de production: Johanna Biasetto et Vanesse Delhaise

Mise en page et illustrations : www.synthese.be

Date d'édition : mai 2013

Numéro de dépôt légal : D/2013/1222/02

Où se procurer la brochure ?

- Sur www.ifeelgood.be ou www.latitudejeunes.be
- Au 02/515.04.02
- Dans un point de contact de votre Mutualité Socialiste-Solidaris
- Sur www.mutsoc.be ou www.solidaris.be



et son réseau associatif et socio-sanitaire



Avec le soutien de

